REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

Municipal: 33

L'AN deux mille dix-sept, le **21 septembre** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 15 septembre, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de

MM. BIONNIER, BOISSET, BOUCHET (à partir de la question n°

19), CERLES, Mme CHIESA, M. DIOGON, Mme FLORI-DUTOUR, MM. FRIAUD, GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, M. LAMY (jusqu'à la question n° 31), Mmes MACHANEK, MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PERGET, Mme

PICHARD, M. PRADEAU (à partir de la question n° 7), Mme RAMBAUX, M. RESSOUCHE, Mmes SANNAT, SCHOTTEY, M.

Nombre de Conseillers

en exercice: 33

Monsieur Pierre PECOUL, Maire

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

31

Nombre de votants :

31

Date de convocation :

15 septembre 2017

ABSENTS:

PRESENTS:

M. Yannick BONNET, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Pierre CERLES

Date d'affichage :

28 septembre 2017

M. Boris BOUCHET, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Pierrette CHIESA jusqu'à la question n° 18

VERMOREL, Mme VILLER (à partir de la question n° 10).

Mme Nadine CHAMPEL, Conseillère Municipale absente

Mme José DUBREUIL, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Boris BOUCHET

M. Jacques LAMY, Maire-Adjoint

absent à partir de la question n° 32

Mme Emilie LARRIEU, Conseillère Municipale Déléguée absente

M. Jean MAZERON, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Jacquie DIOGON

M. François PRADEAU, Conseiller Municipal

absent jusqu'à la question n° 6

M. Thierry ROUX, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Nicole PICHARD

Mme Catherine VILLER, Conseillère Municipale

absente jusqu'à la question n° 9

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Stéphanie FLORI-DUTOUR

Accusé de réception en préfecture 063-216303008-20170921-DELIB170930-DE Date de télétransmission : 03/10/2017 Date de réception préfecture : 03/10/2017



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2017

QUESTION N° 30

OBJET : Mobilier scolaire adapté : convention de mise à disposition avec la Commune de Saint Bonnet

RAPPORTEUR: Michèle SCHOTTEY

Question étudiée par la Commission n° 1 « La Ville au service des Riomois » qui s'est réunie le 6 septembre 2017.

La commune de Saint-Bonnet-près-Riom a fait l'acquisition d'un bureau scolaire adapté pour une élève qui poursuit sa scolarité en classe ULIS à l'école élémentaire René Cassin, à compter de la rentrée scolaire 2017/2018.

Afin que ce mobilier puisse être mis à disposition de la Commune de Riom pour accueillir dans les meilleures conditions cette élève, il convient d'établir une convention de mise à disposition à titre gracieux de ce mobilier adapté.

Le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention de mise à disposition d'un bureau scolaire adapté.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 21 septembre 2017

Le Maire, signé

Pierre PECOUL

Accusé de réception en préfecture 063-216303008-20170921-DELIB170930-DE Date de télétransmission : 03/10/2017 Date de réception préfecture : 03/10/2017

